

14 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 mars 2003](#)

Techniques d'enquête policières

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux techniques d'enquête policières.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux techniques d'enquête policières.

Ce projet autorise le service de police à mettre en oeuvre des techniques d'enquête policières dans le cadre légal d'une infiltration policière et compte tenu de la finalité de celle-ci. Sont retenues en tant que techniques d'enquête policières : le pseudo-achat, la pseudo-vente, la livraison contrôlée, la livraison assistée contrôlée et le frontstore. Les techniques d'enquête policières servent d'appui à l'opération d'infiltration et contribuent à la réalisation de sa finalité, à savoir poursuivre les auteurs de délits et détecter, collecter, enregistrer et traiter les données et informations sur la base d'indices relatifs à des faits punissables détectés ou non, qui seront ou ont déjà été commis. Elles ont la même finalité judiciaire que la méthode particulière de recherche que constitue l'infiltration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe